

QU'EST-CE QUE L'ASSR et l'ASR ?

vendredi 13 octobre 2006

Sommaire

- [QUI EST CONCERNE PAR L'ASR](#)
- [A QUOI SERT L'ASR ?](#)
- [COMMENT OBTENIR L'ASR ?](#)



L'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) a été instituée par le décret du 30 avril 2002 et il est entré en application le 1er janvier 2004.

- Elle donne l'équivalence aux attestations scolaires de sécurité routière de premier et deuxième niveaux (ASSR 1 et ASSR 2) passées au collège
- Elle valide les compétences théoriques générales communes à tout usager de la route et indispensables pour accéder à la conduite d'un véhicule à moteur

QUI EST CONCERNE PAR L'ASR ?

Sont concernées par l'ASR les personnes répondant aux trois critères suivants :

- Les personnes âgées de 16 ans et nées à compter du 1er janvier 1988,
- Les personnes non scolarisées : migrants, gens du voyage, jeunes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle...
- Les personnes non titulaires de l'ASSR de 1er niveau qui souhaitent s'inscrire à la formation pratique du BSR ou non titulaires de l'ASSR de 2ème niveau qui souhaitent obtenir le permis de conduire.

A QUOI SERT L'ASR ?

L'ASR est obligatoire (à défaut des ASSR) pour :

- s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR) option cyclomoteur ou option voiturette (quadricycle léger à moteur). Pour en savoir plus sur le BSR, reportez-vous à la fiche correspondante,
- obtenir le permis de conduire des catégories " A " et " A1 " (permis moto) ou " B " (permis voiture, filière traditionnelle ou filière de l'apprentissage anticipé de la conduite appelée souvent conduite accompagnée) et " B1 " (quadricycle lourd à moteur).

COMMENT OBTENIR L'ASR ?

- L'épreuve se présente sous forme d'une série de séquences animées en images de synthèse illustrant 20 questions à choix multiples.
- L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu au moins 10/20 à une épreuve sous forme de questionnaire à choix multiples de 20 questions.
- Les questions permettent de vérifier que la personne connaît les règles élémentaires de sécurité sur la route avant de s'engager dans la formation pratique à la conduite d'un cyclomoteur ou d'une voiturette (quadricycle léger à moteur) ou bien dans la formation théorique et pratique à la conduite d'une voiture, d'une moto ou d'un quadricycle lourd à moteur.

En cas d'échec à l'épreuve, le candidat doit adresser une nouvelle demande d'inscription au président du GRETA. Il peut repasser l'épreuve autant de fois que nécessaire

Vous pouvez vous entraîner sur le [site de l'Education Nationale](#) :

Ces informations sont extraites du [site de la Sécurité routière](#)
